

Règles d'accès et de réservation – saison été 2024

1. Vous devez être en possession d'un compte lclub pour le TC Ans pour toute réservation, que vous soyez membre cotisant ou non-cotisant. Infos sur notre site www.tennisclubans.com
2. Etant en saison d'été, il vous est demandé de réserver en priorité les terrains **EXTERIEURS**.
3. Lors de chaque réservation, vous devrez indiquer le nom de votre partenaire de jeu au moment de la réservation. La réservation est donc faite aux noms de « Joueur 1 » **et** « Joueur 2 ».
4. Comme en saison d'hiver, une réservation sera validée après paiement en ligne.
5. Tarifs d'occupation (à l'heure) :

- a. Si cotisation payée :

Terrain extérieur	gratuit
Terrain intérieur	1€/h/pers*

* 1€ par joueur renseigné à la réservation → 2€/h

Ex : Joueur 1 = cotisant ; Joueur 2= cotisant

En extérieur = 0€
En intérieur = 2€/h

- b. Si cotisation non payée :

	avant 16h	après 16h
Terrain extérieur	15€/h	20€/h
Terrain intérieur	15€/h + 2,5€/h/pers*	20€/h + 2,5€/h/pers*

* 2,5€ par joueur renseigné à la réservation → 5€/h

Ex : Joueur 1 = non-cotisant ; Joueur 2= non-cotisant

En extérieur avant 16h = 15€
En intérieur avant 16h = 15€ + 2,5€/h (=J1) + 2,5€/h (=J2)

Si un cotisant joue avec un non-cotisant, ce dernier devra s'acquitter de la moitié du tarif horaire (paiement par le joueur effectuant la réservation en ligne).

Ex 1 : Joueur 1 = cotisant ; Joueur 2 = non cotisant

Pour 1h en extérieur avant 16h, Joueur 2 doit payer la moitié du prix du terrain, soit 7,5€

Pour 1h en intérieur avant 16h, Joueur 2 doit payer la moitié du prix du terrain, soit 7,5€ + 2,5€/h. Joueur 1 doit payer 1€/h.

6. Toute réservation payée et annulée **au plus tard 12h** à l'avance sera remboursée/créditée. Aucun autre remboursement ne sera effectué, quel que soit le motif ou la raison (même en cas de pluie).
7. Les joueurs « cotisant » peuvent avoir jusqu'à 8 heures réservées. Dès qu'une heure a été jouée, une nouvelle réservation d'une heure est possible. Les joueurs « non-cotisant » peuvent avoir jusqu'à 2 heures réservées.
8. Le prix des cotisations été se trouve sur notre site www.tennisclubans.com
9. Les terrains intérieurs n'étant pas en brique pilée mais en greenset, il vous est demandé, en cas d'utilisation de ceux-ci, d'avoir une paire de chaussures avec semelles propres afin de ne pas endommager la surface intérieure. En cas de non-respect de cette demande, il peut vous être demandé de quitter le terrain par un responsable du club ou de l'HORECA.
10. Le port de chaussures de TENNIS est obligatoire sur les terrains.

Tout manquement à l'un des points précités pourra entraîner votre exclusion du/des terrain(s).

ANS